

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20181217-lmc100000260356-DE

Envoi Préfecture : 19/12/2018 Retour Préfecture : 19/12/2018

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 17 décembre 2018

**Programme régional pour l'accès à la formation et à la
qualification des personnes en situation de handicap
Nouvelle-Aquitaine 2018-2022**

Synthèse

Près de 11% des demandeurs d'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine sont déclarés en situation de handicap, soit plus de 50 000 personnes. Pour ces dernières, majoritairement plus âgées (47% de seniors) et moins bien qualifiées que l'ensemble des demandeurs d'emploi (73% ont un niveau infra bac contre 54%), les handicaps et difficultés se conjuguent, limitant leur chance d'accéder à un emploi. Un tiers d'entre elles sont ainsi au chômage depuis plus de 2 ans.

Les politiques régionales volontaristes menées ces dernières années au plus près des territoires de la Nouvelle-Aquitaine et des personnes en situation de handicap ont donné lieu à des résultats très positifs en termes d'accès à la formation et à la qualification. Selon un dernier bilan, les personnes en situation de handicap représentaient ainsi plus de 13,5% de l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle, soit 3 points de plus que leur représentation dans la demande d'emploi.

La formation professionnelle constitue pour la Région Nouvelle-Aquitaine un formidable levier pour l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elle situe plus largement dans son attachement à lutter contre les inégalités et contre toutes les formes de discriminations.

Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale, la Région a la responsabilité de définir et mettre en œuvre dans une approche concertée un Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH).

En vue de conforter et d'amplifier les résultats obtenus en Nouvelle-Aquitaine, la Région a initié en lien étroit avec l'Etat, l'AGEFIPH et le FIPHFP, une concertation régionale visant l'élaboration d'un PRAFQPH Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2022. De janvier à octobre 2018, ce sont ainsi près de 450 professionnels qui ont contribué à la définition et l'enrichissement d'un programme d'action au travers de conférences régionales et territoriales organisées sur Bordeaux, Poitiers, Limoges, Mont-de-Marsan et Pessac.

En cohérence avec le CPRDFOP adopté lors de la séance plénière du mois de juin 2018, et la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle adoptée en octobre dernier, le PRAFQPH organise ses projets d'actions autour des priorités suivantes :

- Renforcer l'accès à la formation et à la qualification
- Sécuriser les parcours de formation de l'orientation à l'emploi
- Développer un appui et une animation au plus près des acteurs des territoires

En Nouvelle-Aquitaine, l'attention portée à l'insertion des personnes en situation de handicap est depuis de nombreuses années fortement ancrée dans les politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle. Il s'agit d'un particularisme régional reconnu par les acteurs nationaux du handicap. Pour la Région, ce programme c'est répondre à l'enjeu d'une société inclusive, d'une société qui, pour les personnes handicapées, garantisse l'exercice de leurs droits et de leur pleine citoyenneté.

Incidence Financière Régionale

La mise en œuvre du programme s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil Régional.

Autres Partenaires mobilisés

Etat, service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPHFP, ARS, organismes de protection sociale, entreprises adaptées, organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181217-lmc10000260356-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2018
Retour Préfecture : 19/12/2018

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

N° délibération : 2018.2446.SP

N° Ordre : 39

Réf. Interne : 256178

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A11 - EMPLOI ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

111C - Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois

OBJET : Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap Nouvelle-Aquitaine 2018-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4221-1,
Vu le Livre III, sixième partie du Code du Travail,
Vu la Convention nationale multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi et la formation des personnes handicapées, signée le 16 novembre 2017,
Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite "loi handicap" pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et notamment l'article 21,
Vu la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,
Vu la circulaire DGEFP 2009-15 du 26 mai 2009, instaurant le Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et la mise en place le 15 novembre 2017, de la prestation pour l'appui, la coordination et l'animation du PRITH Nouvelle-Aquitaine,
Vu la délibération n° 2017.1079.SP en date du 26 juin 2017 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine portant sur le Plan d'actions pour l'orientation, la formation et l'emploi en Nouvelle-Aquitaine,
Vu la délibération 2018.1159.SP en date du 25 juin 2018 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine portant sur l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2018-2022,
Vu l'avis du Conseil Économique social et environnemental régional ;
Vu l'avis de la commission spécialisée n°9 "Formation professionnelle, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales, Emploi" réunie et consultée,

La Région Nouvelle-Aquitaine promeut dans ses politiques publiques une approche inclusive, au service de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Son action se situe dans le cadre de la loi handicap de février 2005, qui établit les grands principes d'accessibilité au droit commun et d'obligation de compensation.

Depuis la loi du 5 mars 2014, c'est à la Région que revient la responsabilité de définir et mettre en place un Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), « en concertation avec l'Etat, les acteurs du service public de l'emploi, l'AGEFIPH, le FIPHFP, les organismes de protection sociale, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes handicapées ». En Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des partenaires impliqués souhaite s'investir avec volontarisme, pour améliorer dans les faits l'insertion des personnes handicapées dans la société et sur le marché du travail.

A cet égard, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 prévoit un approfondissement des actions en faveur de l'emploi des publics en situation de handicap, dont la Région entend pleinement se saisir.

En complémentarité avec les priorités du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), l'ambition du nouveau service public régional de formation à partir de 2019 et les enjeux du PACTE régional d'investissement dans les compétences pour la période 2019-2022, la Région s'engage dans une mobilisation de tous les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en faveur de la réussite des parcours des personnes handicapées.

Elle entend également articuler son action en cohérence avec le pilotage par l'Etat du Plan régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), au travers d'un programme à la fois concerté et pragmatique, dont les résultats seront évaluables.

Cette délibération a pour objet la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale en faveur de l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap. Cette stratégie est affirmée notamment à travers la mise en place à l'échelle Nouvelle-Aquitaine d'un programme qui en fixe les enjeux prioritaires, les objectifs opérationnels et actions qui seront déclinées jusqu'à 2022, et les modalités d'appui et d'animation nécessaires à son déploiement.

Le PRAFQPH Nouvelle-Aquitaine 2018-2022 est le fruit d'une concertation menée tout au long de l'année 2018 avec l'ensemble des partenaires de la Région. Après deux premières consultations régionales organisées à Bordeaux les 11 janvier et 9 mars 2018, et la consolidation des travaux au cours du deuxième trimestre, quatre rencontres territoriales ont été programmées en septembre et octobre avec les acteurs de terrain des structures : le 19 septembre à Limoges, le 24 septembre à Mont-de-Marsan, le 3 octobre à Pessac et le 17 octobre à Poitiers.

Ces concertations menées au plus près des territoires ont réuni près de 450 participants au total. Elles ont donné lieu à l'organisation de travaux en ateliers autour de 3 thématiques permettant d'appréhender l'ensemble du parcours de la personne : orientation professionnelle vers les métiers et la formation, accès à la formation et à l'emploi.

Ces échanges ont permis d'identifier de grands enjeux préfigurant les défis auxquels le futur programme devra répondre afin de garantir un meilleur accès à la formation et une plus grande sécurisation des parcours des personnes en situation de

handicap. Parmi ces enjeux, on retiendra notamment la diversification des choix professionnels, l'amélioration de la lisibilité des offres de services, la complémentarité entre droit commun et actions spécifiques, le développement de l'accessibilité et de la compensation, le repositionnement du rôle de l'entreprise et bien sûr l'enjeu de coordination d'un système d'acteurs très divers afin d'assurer le continuum de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de l'orientation à l'emploi.

De manière transversale, le programme devra aussi définir le cadre de mise en œuvre de la politique régionale. Le PRAFQPH permettra de préciser les modalités d'animation et d'appui aux acteurs (appui technique de proximité, animation de réseaux, professionnalisation...) à développer et à déployer sur l'ensemble du territoire régional afin de garantir l'égalité d'accès à la formation pour tous les publics en situation de handicap.

A travers ces concertations territoriales, la Région confirme son souhait que le programme régional tienne compte de la diversité des territoires qui constituent la Région Nouvelle-Aquitaine et garantisse en même temps une équité dans l'accès à l'offre de service et de qualification.

La Région souhaite ainsi réaffirmer son engagement à lutter contre les inégalités et contre toutes formes de discriminations à travers le déploiement d'une stratégie de formation claire et axée sur deux axes de développement prioritaires :

- favoriser l'égalité d'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap (conformément à la loi formation professionnelle de 2014).
- développer et sécuriser pour cela l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs d'orientation, de formation continue et d'apprentissage en privilégiant l'accès au droit commun (conformément à l'esprit de la loi Handicap du 11 février 2005).

Annexe : texte du PRAFQPH

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'ADOPTER** les termes du Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées tel que joint en annexe

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Al Rousset', written over a horizontal line.

ALAIN ROUSSET